



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 75102

Texte de la question

M. Paul Jeanneteau attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur les revenus des parents d'enfants handicapés. Les parents qui choisissent d'arrêter de travailler pour s'occuper de leur enfant handicapé bénéficient du RSA et de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Lorsque l'enfant atteint l'âge de 20 ans, cette allocation est remplacée par l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Or, bien souvent, se produit un décalage de plusieurs mois entre l'arrêt du versement de l'AEEH et le début du versement de l'AAH. L'enfant et les parents doivent alors vivre avec une brusque et importante diminution de leurs revenus. Aussi souhaite-t-il connaître les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre afin que le versement de l'AAH ait lieu à la date anniversaire de l'enfant permettant ainsi d'éviter toute perte de revenus importante pour lui-même et sa famille.

Données clés

Auteur : [M. Paul Jeanneteau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75102

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3590

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)